

Cet écologiste qui va renverser l'interdiction du moteur thermique

L'affaire fait grand bruit en Allemagne où elle pourrait rebattre les cartes entre moteurs électriques et thermiques et remettre l'Europe à sa juste place.

Par Jacques Chevalier

Publié le 13/08/2024 à 07h00



Test d'émissions CO₂ en roulant sur un Opel Mokka thermique. © DR

Temps de lecture :
3 min



Il ne se prononce à la fois sur le fond de l'affaire mais également sur la forme juridique de l'interdiction de ventes des moteurs thermiques à partir de 2035. Celle-ci découle d'une décision prise, rappelons-le, par Bruxelles selon laquelle, à cette date, plus aucun constructeur ne pourra vendre une voiture neuve émettant du CO₂. Sinon, la Commission européenne qui a pondu cette règle appliquera au constructeur contrevenant d'énormes pénalités calculées sur le nombre d'exemplaires vendus dans l'année. De quoi acculer à la faillite la plus solide des marques en moins de trois mois. Ce système existe déjà à titre transitoire avec un seuil à ne pas franchir, calculé pour chaque constructeur. Chaque année, le seuil descend pour tendre vers le zéro CO₂ en 2035. Ainsi, la norme 2025 fixe un objectif de 81 g/km à comparer aux 95 g/km des trois dernières années.

LA NEWSLETTER AUTOMOBILE

Tous les vendredis à 11h

Recevez le meilleur de l'actualité automobile : essais, événements, stratégie constructeurs, sécurité...

Votre adresse email

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Aujourd'hui, un constructeur peu avisé pourrait déjà payer de lourdes amendes en cas de dépassement de ces seuils sauf que, rompus aux textes de loi venus de Bruxelles, ceux-là ont préféré supprimer purement et simplement de leur gamme les modèles à risque. Voilà la raison pour laquelle il y a des trous dans la raquette de quelques marques, contraintes de stopper des modèles parfaitement viables. Mais justement, un certain Martin Kment, professeur de son état à l'université de Augsburg, vient de publier un avis juridique qui fait valser le micmac de Bruxelles.

Celui-ci prétend que la Commission européenne, effectivement responsable des mesures effectuées sur les véhicules, n'est en aucun cas chargée du recouvrement des amendes, calculées sur les émissions excédentaires. En d'autres termes, il y aurait une règle mais la punition ne serait pas du ressort de la Commission selon son statut juridique. Les constructeurs éberlués ne pipent pas mot pour l'instant mais cette notion de « juge et partie » qui pourrait leur accorder une bouffée d'oxygène avait déjà été évoquée dans une autre affaire en 2008 et provoqué une réaction musclée de la part de l'Allemagne.

La méthode discriminante

Le professeur Martin Kment ne pourra être soupçonné de soutenir les constructeurs germaniques en difficulté avec les ventes de voitures électriques. En effet, nous apprend l'Argus, « ce chercheur allemand est directeur général de l'institut du droit de l'environnement de l'université d'Augsbourg, titulaire d'une chaire de droit public, de droit européen, de droit de l'environnement et de droit de l'aménagement ». Son avis a été publié à la suite d'un rapport commandé par l'Uniti, une organisation professionnelle allemande qui regroupe des sociétés évoluant dans le domaine des carburants et des lubrifiants. Et à ce titre inquiètes de l'avenir.

Là où les choses se corsent, c'est quand le professeur Martin Kment se penche aussi sur le fond de l'affaire et la méthodologie utilisée pour relever les niveaux de CO₂ des véhicules. Celle-ci relève les émissions par des captages à l'échappement, ce qui désavantage les thermiques face aux électriques. Pour Martin Kment, il faut utiliser une méthode globale, dite communément « du berceau au cercueil », pour juger tous les véhicules, sans disparité, et ce, quelle que soit leur énergie utilisée. Cela est déjà prévu par le Green Deal, mais seulement à compter de 2030.

À lire aussi : Véhicule électrique : quand le ciel tombe sur la tête des Allemands

Si on ne change pas de méthode d'ici là, beaucoup de constructeurs historiques auront disparu à cette date. Pour éviter ce cataclysme, Martin Kment préconise un ensemble de

mesures ciblant le cycle de vie complet de tous les véhicules, sans distinction. Un élément qui risque fort de lézarder l'image trop propre de l'électrique avec l'extraction de terres rares en amont et le recyclage des batteries en fin de vie, un avant et un après où elle démérite alors que le thermique pollue seulement pendant le roulage. Mais de moins en moins avec les considérables progrès que peuvent accomplir les constructeurs si leurs moyens n'étaient pas tous captés par la ruineuse conversion à l'électrique.

Le directeur de l'Uniti, évidemment concerné au premier chef, a alerté les constructeurs allemands, estimant que « le système est ébranlé jusque dans ses fondations ». Il lance donc un « appel urgent aux hommes politiques à réviser immédiatement la réglementation actuelle », un appel qui devrait être entendu en Allemagne mais également à Bruxelles où quelques partis politiques et nouveaux élus comptent bien réviser ces règles à sens unique pour détruire la voiture thermique.

À NE PAS MANQUER

Les Français réhabilitent la voiture électrique raisonnable

Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

Commentaires (37)

1w=1j/sec 13-08-2024 • 11h32

1930 j'achèterai une dernière essence... Chinoise

Piloo 13-08-2024 • 11h31

Mettons le problème climatique de côté un instant. Que vous le vouliez ou non, la lente mais certaine décroissance de co... [Lire plus](#)

Première étape immédiatement, interdire les animaux domestiques... 700 millions de chiens, 1 milliard de chats... Un chi... [Lire plus](#)

[Voir les commentaires suivants](#)

L'INFO EN CONTINU

07h00 - Cet écologiste qui va renverser l'interdiction du moteur thermique

07h00 - Routes et carrosseries sous la canicule, le blanc leur va si bien

07h00 - Véhicule électrique : quand le ciel tombe sur la tête des Allemands

[Toute l'actualité Automobile](#)



Rejoignez
les esprits libres

1€ | le 1^{er} mois
sans engagement

[S'abonner](#)

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. Les revirements géopolitiques de Mélenprout au Maghreb



P. Charles III nous entrouvre les portes de son château de Balmoral



P. Face aux pénuries de médicaments, la « grande débrouille » des médecins et des patients



- 1 Cet écologiste qui va renverser l'interdiction du moteur thermique
- 2 Droits de succession : ce que vous versez à l'État
- 3 Comment l'empire Emmaüs se fissure

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 4 juin 2024

[Voir les hors-séries](#)



LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



- P. EXCLUSIF. Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques**
- P. Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure**

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Eurêka](#)

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

[Cours de langues](#)

[Forfait mobile](#)

[Compareur PER](#)

[Compareur VPN](#)

[Code promo lastminute.com](#)

[Code promo C&A](#)

[Code promo Emirates](#)

[Code promo Bleu Bonheur](#)

[Code promo SFR](#)

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -
[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)